



N° SP_2018_12_006

SEANCE PLENIERE DU CONSEIL DEPARTEMENTAL

REUNION DU 20 DÉCEMBRE 2018

Présidée par Monsieur Jean-Claude LEBLOIS

1ERE COMMISSION (4EME COMMISSION pour avis)

SERVICE : Pôle Collèges - Patrimoine départemental

OBJET : Extension du collège Jean Rebier à ISLE - approbation de l'avant-projet définitif

Elu(s) présent(s) : M. ALLARD, M. ARCHER, Mme AUPETIT-BERTHELEMOT, M. AUZEMERY, M. BOST, M. BOULESTEIX, Mme BRIQUET, Mme DEBOURG, M. DELAUTRETTE, M. DESTRUHAUT, M. ESCURE, Mme FONTAINE, Mme GENTIL, M. HANUS, Mme JARDEL, M. LAFARGE, M. LAFAYE, Mme LALOGUE, Mme LARDY, M. LEBLOIS, M. LEFORT, Mme LHOMME-LEOMENT, Mme MEZILLE, Mme MORIZIO, M. NOUHAUD, Mme NOUHAUT, Mme PLAZZI, M. RAYMONDAUD, Mme REJASSE, Mme ROTZLER, Mme TLEMSANI, M. TOULZA, Mme TUYERAS, M. VEYRIRAS, Mme YILDIRIM.

Elu(s) absent(s) / excusé(s) sans procuration :

Elu(s) absent(s) ayant donné pouvoir : Mme ACHARD, excusée, a donné délégation de vote à Mme REJASSE ; M. BARRY, excusé, a donné délégation de vote à M. DELAUTRETTE ; M. BEGOUT, excusé, a donné délégation de vote à Mme YILDIRIM ; Mme FREDAIGUE-POUPON, excusée, a donné délégation de vote à M. VEYRIRAS ; Mme RIVET, excusée, a donné délégation de vote à Mme MEZILLE ; M. RUMEAU, excusé, a donné délégation de vote à Mme JARDEL ; M. VIROULAUD, excusé, a donné délégation de vote à Mme GENTIL.

PRESENTATION SYNTHETIQUE

La présente délibération a pour objet de soumettre à votre approbation les études d'avant-projet définitif de création d'une extension au collège Jean Rebier à Isle, d'en valider les aspects techniques, environnementaux et financiers et d'autoriser la poursuite de l'opération.

INCIDENCES BUDGETAIRES

	Investissement		Fonctionnement	
	AP	CP	AE	CP
Dépenses	+ 200 000 €			
Recettes				

RAPPORT

Le projet d'extension du collège Jean Rebier à Isle a été validé par l'Assemblée départementale le 10 février 2017. Les études de cette opération ont été confiées au Cabinet d'architecture OEKOUMEME/ADSC/CITE 4/BET HEMERY/VRD'EAU. Le présent rapport a pour objet de soumettre à votre approbation les aspects techniques, opérationnels, environnementaux et financiers des études d'avant-projet de construction de ce bâtiment.

I – Besoins

Validé en séance plénière de juin dernier, le programme prévoit la construction de 6 salles de classe dimensionnées pour recevoir 30 élèves, d'un préau et des sanitaires supplémentaires accessibles aux personnes à mobilité réduite. Une emprise de 700 m² environ, du côté du terrain stabilisé existant jouxtant le collège, permettra de répondre au projet d'extension des locaux et des espaces récréatifs extérieurs. Dans le même temps, les bâtiments préfabriqués, installés ces dernières années, seront supprimés.

II – Contenu du projet

Cette phase d'études a fait l'objet de plusieurs réunions de concertation avec la direction du collège et des membres du conseil d'administration de l'établissement. Les aménagements présentés répondent à leurs attentes (cf. plans ci-joints).

Le projet prévoit la construction d'un bâtiment au sud de l'emprise actuelle du collège. Indépendant des autres bâtiments et construit sur un seul niveau, il permet de compléter la ceinture de la cour de récréation, créant ainsi une façade urbaine lisible sur la rue desservant l'établissement.

Ce bâtiment offrira une capacité d'accueil d'environ 150 élèves. L'agencement des locaux et le positionnement des baies vitrées des salles de cours créées répondent au souhait de limiter les nuisances sonores et visuelles en provenance des espaces récréatifs.

L'implantation retenue permet d'étendre les espaces récréatifs sur une grande partie du terrain mitoyen rattaché au projet.

L'aménagement proposé prévoit également, conformément à l'agenda d'accessibilité programmé départemental (Adap'87) de réaliser, au droit de l'accès principal du collège, l'installation d'un monte-handicapés.

III – Caractéristiques environnementales et estimation financière

Conformément au rapport d'orientations examiné en séance du 21 juin 2018, l'Assemblée départementale avait souhaité que cette opération puisse s'inscrire dans le cadre de la nouvelle démarche environnementale envisagée sur les biens immobiliers départementaux, selon le référentiel national E+C-.

Pour rappel, le label national E+C- est caractérisé par 4 niveaux de performances énergétiques (E1 à E4) et 2 niveaux de performance carbone (C1 et C2).

Les nouvelles constructions doivent favoriser, non seulement l'efficacité énergétique, mais aussi la réduction des émissions de gaz à effet de serre (GES) et le déploiement des énergies renouvelables (EnR).

Pour répondre à cet objectif, le concepteur du projet propose de mettre en œuvre des techniques novatrices et écologiques, de faire appel à des équipements performants et de prescrire des matériaux à faible impact environnemental pour tendre vers une construction à énergie positive et à faible empreinte carbone.

Ces propositions sont les suivantes :

- construction d'un bâtiment à ossature bois avec isolation thermique des murs périphériques par botte de paille et toiture végétalisée ;
- production de chauffage par la chaufferie existante avec système de récupération de chaleur par ventilation double flux ;
- amélioration du confort d'été par ventilation naturelle des locaux (système free-cooling diurne et nocturne) ;
- choix de revêtements de finitions de murs et des sols avec label environnemental ;
- traitement phonique des locaux par panneaux bois.

Par ailleurs, pour le déploiement des énergies renouvelables, le maître d'œuvre propose l'installation de panneaux photovoltaïques en couverture du préau. Cette installation permettrait a minima de couvrir l'ensemble des besoins électriques du nouveau bâtiment, voire de réduire la facture d'électricité du collège grâce à des panneaux complémentaires mis en œuvre jusqu'à une surface de 180 m².

Un Bureau d'études spécialisé a été mandaté pour réaliser les calculs nécessaires à la classification de ce bâtiment. Selon ses premières analyses, avec l'ensemble de ces propositions, cette construction pourrait viser le niveau E3C2.

Ces dispositions, génératrices d'économies de fonctionnement, représentent une dépense d'investissement supplémentaire évaluée à 200 000 €.

L'estimation des travaux ainsi complétés s'élèverait, selon le maître d'œuvre, à 1 300 000 € HT.

Compte tenu de l'intérêt environnemental que représente ce projet, il est proposé de le poursuivre avec l'ensemble des dispositions envisagées.

IV – Déroulement du chantier

La consultation des entreprises, en lots séparés, aurait lieu au premier trimestre 2019.

Le chantier aura des accès directs indépendants de ceux du collège depuis le terrain de sport attenant au domaine public.

Après une phase préparatoire du chantier de 2 mois, le lancement des travaux est prévu au début juillet 2019 pour une ouverture à la rentrée scolaire 2020-2021.

V – Mission d'assistance à la conduite d'opération

L'association CRER (Centre Régional des Énergies Renouvelables), installée à la Crèche (79), offre une assistance technique à la maîtrise d'ouvrage publique et à la conduite d'opération pour accompagner les investisseurs dans cette démarche de développement des énergies renouvelables. Afin d'être accompagné dans cet objectif, le Département pourrait adhérer au CRER pour une cotisation annuelle de 500 €. Cette adhésion permettra, à titre gracieux, de faire étudier le projet, objet du présent rapport,

et son potentiel photovoltaïque. Des études similaires pourront être confiées à cet organisme pour d'autres projets à venir.

Vos délibérations pourraient s'exprimer sur la base du projet qui vous est proposé ci-après.

DECISION

Vu la délibération de l'Assemblée départementale en date du 2 avril 2015 donnant délégation au Président du Conseil départemental en matière d'opérations patrimoniales ;

Vu les programmes d'investissements immobiliers dans les collèges validés par délibérations de l'Assemblée départementale en date des 8 février et 21 juin 2018 ;

L'Assemblée départementale, légalement convoquée par son Président, réunie Salle de l'Assemblée de l'Hôtel du département, 11 rue François Chénieux à Limoges, après en avoir valablement délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés :

DECIDE

d'approuver les études d'avant-projet définitif relatives à l'extension du collège Jean Rebier à Isle ;

de ratifier l'inscription budgétaire de 200 000 € en autorisation de programme visant à atteindre la classification du bâtiment en label national de niveau E3C2 ;

d'autoriser son Président à signer les autorisations administratives nécessaires à la mise en œuvre de cette opération (permis de construire, déclaration de travaux...) ;

d'adhérer à l'Association CRER et de s'acquitter de la cotisation à cet organisme d'un montant de 500 €.

42 Pour : Mme ACHARD (délégation de vote à Mme REJASSE), M. ALLARD, M. ARCHER, Mme AUPETIT-BERTHELEMOT, M. AUZEMERY, M. BARRY (délégation de vote à M. DELAUTRETTE), M. BEGOUT (délégation de vote à Mme YILDIRIM), M. BOST, M. BOULESTEIX, Mme BRIQUET, Mme DEBOURG, M. DELAUTRETTE, M. DESTRUHAUT, M. ESCURE, Mme FONTAINE, Mme FREDAGUE-POUPON (délégation de vote à M. VEYRIRAS), Mme GENTIL, M. HANUS, Mme JARDEL, M. LAFARGE, M. LAFAYE, Mme LALOGUE, Mme LARDY, M. LEBLOIS, M. LEFORT, Mme LHOMME-LEOMENT, Mme MEZILLE, Mme MORIZIO, M. NOUHAUD, Mme NOUHAUT, Mme PLAZZI, M. RAYMONDAUD, Mme REJASSE, Mme RIVET (délégation de vote à Mme MEZILLE), Mme ROTZLER, M. RUMEAU (délégation de vote à Mme JARDEL), Mme TLEMSANI, M. TOULZA, Mme TUYERAS, M. VEYRIRAS, M. VIROULAUD (délégation de vote à Mme GENTIL), Mme YILDIRIM.

0 Contre :

0 Abstention :

0 ne prend pas part au vote :

0 absent / excusé sans procuration :

Pour le Président du Conseil départemental
et par délégation,
Le Directeur général des services

Signé

Franck PERRACHON

Certifié conforme
Transmis au représentant de l'Etat
le 21 décembre 2018
Affiché le 21 décembre 2018
Publié au RAA du Département le 15 janvier 2019